

HABITAT - LOGEMENT

Fonds d'urgence logement - Rennes Métropole engage un million d'euros pour soutenir les locataires impactés par la crise

Le 9 juillet 2020 Rennes Métropole a créé le Fonds d'urgence logement (FUL). Ce FUL bénéficie d'une dotation d'un million d'euros. Il vise à soutenir les ménages du parc privé et du parc public en difficulté de paiement de leur loyer du fait d'une baisse de ressources liée à la crise sanitaire. L'objectif est de prévenir et traiter les impayés de loyer afin d'éviter les procédures contentieuses et la perte du logement. Le numéro vert unique à composer est le 0805 160 075 pour recevoir les conseils et l'accompagnement adaptés.

Communiqué de presse

LUNDI 18 JANVIER 2021

Ville de Rennes / Rennes Métropole

. (Service de presse de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole) 02.23.62.22.34

Contacter le service presse

Public cible

L'aide s'adresse à tous les métropolitains, notamment âgés de 18 à 30 ans, ayant connu des baisses de revenus liées à la crise Covid, qu'ils soient aujourd'hui sans emploi, salariés en chômage partiel, intérimaires, autoentrepreneurs, intermittents du spectacle, étudiants, etc.

Critères d'éligibilité

Les aides sont déclenchées à partir du moment où :

- une baisse des ressources est constatée à partir du 16 mars 2020 ;
- les ressources au moment de la demande sont inférieures aux plafonds fixés par Rennes Métropole.

Par ailleurs, pour les locataires du parc privé, l'aide sera attribuée si le loyer résiduel (hors charges) est supérieur à 30 % des ressources du ménage. Par exemple, avec un revenu de 1 000 € et un loyer résiduel de 500 €, le montant pris en charge par le FUL sera de 200 € mensuel, dans la limite de trois mois renouvelables.

Modalités d'aide

Tout locataire en difficulté de paiement de ses loyers et concerné par une baisse de ressources en lien avec la Covid-19 est invité à contacter l'Adil via le numéro vert unique pour bénéficier d'une évaluation de sa situation. S'il relève des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus, l'Adil pourra instruire la demande d'aide. Si le locataire relève du parc social, l'Adil le réorientera vers son bailleur, qui étudiera sa situation.

Les ménages qui perçoivent des aides exceptionnelles d'urgence logement Covid, peuvent également être éligibles au Fonds d'urgence logement de Rennes Métropole. Son montant sera apprécié au regard des autres aides accordées.



À propos de l'Adil 35

Rennes Métropole a mandaté l'Adil 35 (Agence nationale pour l'information sur le logement) qui est l'opérateur local en charge du numéro vert "SOS loyer" à contacter pour bénéficier de ces aides : 0805 160 075.

#habitat, #logement, #Covid

